

PROCÈS-VERBAL de la séance ordinaire du conseil municipal de Saint-Dominique tenue à la salle du conseil de l'hôtel de ville, le **mardi 4 septembre 2018** à compter de **20 h**.

À laquelle sont présents :

Monsieur Hugo Mc Dermott, conseiller
Madame Stéphanie Lambert, conseillère
Madame Marie-Josée Beauregard, conseillère
Monsieur Jean-François Morin, conseiller
Madame Lise Bachand, conseillère
Monsieur Vincent Perron, conseiller
Monsieur Robert Houle, maire

Formant quorum sous la présidence du maire, monsieur Robert Houle.

Est également présente :

Madame Christine Massé, directrice générale et secrétaire-trésorière

ORDRE DU JOUR

1. **OUVERTURE DE LA SÉANCE**
2. **CONSULTATION PUBLIQUE**
3. **ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR**
4. **PAROLE AU PUBLIC ET PÉRIODE DE QUESTIONS**
5. **CONSEIL :**
 - 5.1 Adoption du procès-verbal - Séance ordinaire du 7 août 2018
 - 5.2 Adoption des comptes à payer
 - 5.3 PG Solutions - Achat de formation
 - 5.4 Ressources humaines - Coordonnateur aux travaux publics et aux ressources matérielles et directeur général adjoint - Confirmation d'emploi
 - 5.5 Fédération de l'UPA - Demande d'appui FARR
6. **LÉGISLATION :**
 - 6.1 Adoption - Second projet de règlement numéro 2018-336 amendant le règlement numéro 2017-324 intitulé RÈGLEMENT DE ZONAGE, afin d'autoriser les poulaillers urbains et les parquets extérieurs, de modifier les normes concernant le stationnement et de modifier les usages autorisés dans la zone M-7
 - 6.2 Adoption - Règlement numéro 2018-338 modifiant le règlement numéro 12-265 adoptant le Code d'éthique et de déontologie des employés municipaux
 - 6.3 Adoption - Règlement numéro 2018-339 modifiant le règlement numéro 2017-319 concernant les raccordements aux services municipaux et les fossés de rue
7. **SERVICE DE L'URBANISME :**

7.1 Rapport du service

8. SERVICE TECHNIQUE :

8.1 Rapport du service des eaux usées

9. SERVICE DE L'AQUEDUC :

9.1 Rapport d'exploitation - Station de traitement de l'eau potable

10. CORRESPONDANCE :

10.1 Sommaire de la correspondance

- Régie intermunicipale d'Acton et des Maskoutains
- MRC les Maskoutains

11. DIVERS :

12. LEVÉE DE LA SESSION

1. OUVERTURE DE LA SÉANCE

Monsieur le Maire, Robert Houle, ouvre la séance.

2. CONSULTATION PUBLIQUE

- **Projet de règlement numéro 2018-336, modifiant le règlement no 17-324, intitulé, RÈGLEMENT DE ZONAGE afin d'autoriser les poulaillers urbains et les parquets extérieurs, de modifier les normes concernant le stationnement et de modifier les usages autorisés dans la zone M-7**

En conformité avec la Loi sur l'aménagement et l'urbanisme, et tel que mentionné dans l'avis public, une période est mise à la disposition de l'assistance pour poser des questions ou émettre des commentaires relativement au projet de règlement mentionné en rubrique.

RÉSOLUTION NUMÉRO 2018-118

3. ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

IL EST PROPOSÉ PAR : la conseillère Marie-Josée Beauregard

APPUYÉE DE : le conseiller Jean-François Morin

et résolu à l'unanimité :

D'ADOPTER l'ordre du jour tel que présenté.

ADOPTÉE

4. PAROLE AU PUBLIC ET PÉRIODE DE QUESTIONS

Une période de questions est tenue à l'intention des contribuables.

5. CONSEIL :

RÉSOLUTION NUMÉRO 2018-119

5.1. ADOPTION DU PROCÈS-VERBAL - SÉANCE ORDINAIRE DU 7 AOÛT 2018

Chaque membre du Conseil ayant reçu copie du procès-verbal mentionné en rubrique;

EN CONSÉQUENCE,

IL EST PROPOSÉ PAR : la conseillère Stéphanie Lambert

APPUYÉE DE : la conseillère Lise Bachand

et résolu à l'unanimité :

QUE soit adopté le procès-verbal de la séance ordinaire du 7 août 2018 tel que rédigé et d'en approuver les signatures.

ADOPTÉE

RÉSOLUTION NUMÉRO 2018-120

5.2. ADOPTION DES COMPTES À PAYER

CONSIDÉRANT QUE la directrice générale et secrétaire-trésorière a déposé le certificat de disponibilité de crédits;

EN CONSÉQUENCE,

IL EST PROPOSÉ PAR : le conseiller Hugo Mc Dermott

APPUYÉ DE : le conseiller Jean-François Morin

et résolu à l'unanimité :

QUE la liste des comptes à payer au 4 septembre 2018 soit adoptée telle que présentée.

QUE la directrice générale et secrétaire-trésorière est autorisée à payer lesdits comptes à même le fonds général d'administration.

- Salaires (semaine 32 à 34) : 37 139,85 \$

Déboursés déjà payés :

- Chèques manuels 10 000 à 10 001 : 1 426,85 \$
- Accès prélèvement 500 000 à 500 025 : 37 648,46 \$
- Paiements directs 750 000 à 750 033 : 6 860,24 \$

Déboursés à payer :

- Chèque 1 à 63 : 126 975,56 \$

Total : 210 050,96 \$

ADOPTÉE

RÉSOLUTION NUMÉRO 2018-121

5.3. PG SOLUTIONS - ACHAT DE FORMATION

CONSIDÉRANT l'engagement récent de la coordonnatrice en loisir;

CONSIDÉRANT QUE la formation du logiciel en loisir est essentielle dans l'exercice de ses fonctions;

CONSIDÉRANT QUE des journées de formation doivent être ajoutées pour le module comptable

CONSIDÉRANT l'offre de formation de PG Solutions à cet effet;

EN CONSÉQUENCE,

IL EST PROPOSÉ PAR : la conseillère Stéphanie Lambert

APPUYÉE DE : la conseillère Marie-Josée Beauregard

et résolu à l'unanimité :

D'AUTORISER l'achat d'heures supplémentaires pour la formation requise.

ADOPTÉE

RÉSOLUTION NUMÉRO 2018-122

5.4. RESSOURCES HUMAINES - COORDONNATEUR AUX TRAVAUX PUBLICS ET AUX RESSOURCES MATÉRIELLES ET DIRECTEUR GÉNÉRAL ADJOINT - PÉRIODE DE PROBATION - CONFIRMATION D'EMPLOI

CONSIDÉRANT QUE lors de la séance ordinaire du 6 février 2018, le conseil de la municipalité de Saint-Dominique a procédé à l'embauche de monsieur François Daudelin, à titre de Coordonnateur aux travaux publics et aux ressources matérielles et directeur général adjoint;

CONSIDÉRANT QUE la période de probation de monsieur François Daudelin a été complétée et que celui-ci satisfait parfaitement aux exigences de cette fonction;

EN CONSÉQUENCE,

IL EST PROPOSÉ PAR : la conseillère Lise Bachand

APPUYÉE DE : le conseiller Jean-François Morin

et résolu à l'unanimité :

QUE le conseil de la municipalité de Saint-Dominique confirme monsieur François Daudelin dans son poste de Coordonnateur aux travaux publics et aux ressources matérielles et Directeur général adjoint.

ADOPTÉE

RÉSOLUTION NUMÉRO 2018-123

5.5. FÉDÉRATION DE L'UPA - DEMANDE D'APPUI FARR

CONSIDÉRANT QUE la Fédération de l'UPA de la Montérégie souhaite déposer une demande de financement au Fonds d'appui au rayonnement des régions de la Montérégie;

CONSIDÉRANT QUE le *Projet de protection des bandes riveraines agricoles de la Montérégie* consiste à intervenir à différents niveaux afin de sensibiliser les producteurs agricoles de la Montérégie à l'importance de respecter la bande riveraine et ainsi contribuer à l'amélioration de la qualité de l'eau et de la biodiversité de l'ensemble des cours d'eau de la Montérégie;

CONSIDÉRANT QU'un premier volet vise une formation théorique offerte à l'ensemble des producteurs agricoles de la Fédération de l'UPA de la Montérégie qui sera suivie de

visites d'aménagements de bandes riveraines et qu'un second volet vise la réalisation d'outils de sensibilisation qui seront distribués aux 6 800 fermes de la Montérégie;

CONSIDÉRANT QUE les résultats attendus sont le respect de la bande riveraine minimale, les plantations et aménagements en bandes riveraines, l'implantation de bandes riveraines pour les pollinisateurs, la réduction de l'érosion de surface, l'amélioration de la qualité de l'eau et de la biodiversité et la sensibilisation de tous les producteurs agricoles de la Montérégie;

CONSIDÉRANT QUE l'application de la réglementation concernant la bande riveraine étant de compétence municipale, la Fédération de l'UPA de la Montérégie sollicite l'appui de l'ensemble des municipalités de la Montérégie pour ce projet;

EN CONSÉQUENCE,

IL EST PROPOSÉ PAR : le conseiller Vincent Perron

APPUYÉ DE : la conseillère Lise Bachand

et résolu à l'unanimité :

DE DONNER son appui à la Fédération de l'UPA de la Montérégie pour le *Projet de protection des bandes riveraines agricoles de la Montérégie.*

ADOPTÉE

6. LÉGISLATION :

RÉSOLUTION NUMÉRO 2018-124

6.1. ADOPTION - SECOND PROJET DE RÈGLEMENT NUMÉRO 2018-336 AMENDANT LE RÈGLEMENT NUMÉRO 2017-324 INTITULÉ RÈGLEMENT DE ZONAGE, AFIN D'AUTORISER LES POULAILLERS URBAINS ET LES PARQUETS EXTÉRIEURS, DE MODIFIER LES NORMES CONCERNANT LE STATIONNEMENT ET DE MODIFIER LES USAGES AUTORISÉS DANS LA ZONE M-7

CONSIDÉRANT l'adoption du premier projet de règlement numéro 2018-336 modifiant le règlement de zonage 2017-324 intitulé RÈGLEMENT DE ZONAGE, afin d'autoriser les poulaillers urbains et les parquets extérieurs, de modifier les normes concernant le stationnement et de modifier les usages autorisés dans la zone M-7, lors de la séance ordinaire tenue le 4 septembre 2018;

CONSIDÉRANT l'avis de motion dûment donné lors de la séance ordinaire tenue le 3 juillet 2018;

CONSIDÉRANT la tenue d'une assemblée de consultation publique en début de la présente séance ordinaire;

EN CONSÉQUENCE,

IL EST PROPOSÉ PAR : le conseiller Vincent Perron

APPUYÉ DE : la conseillère Lise Bachand

et résolu à l'unanimité :

D'ADOPTER le second projet de règlement numéro 2018-336.

ADOPTÉE

RÉSOLUTION NUMÉRO 2018-125

6.2. ADOPTION - RÈGLEMENT NUMÉRO 2018-338 MODIFIANT LE RÈGLEMENT NUMÉRO 12-265 ADOPTANT LE CODE D'ÉTHIQUE ET DE DÉONTOLOGIE DES EMPLOYÉS MUNICIPAUX

CONSIDÉRANT l'avis de motion dûment donné lors de la séance ordinaire tenue le 7 août 2018;

EN CONSÉQUENCE,

IL EST PROPOSÉ PAR : le conseiller Jean-François Morin

APPUYÉ DE : la conseillère Stéphanie Lambert

et résolu à l'unanimité :

D'ADOPTER le règlement numéro 2018-338 modifiant le règlement numéro 12-265 adoptant le Code d'éthique et de déontologie des employés municipaux.

ADOPTÉE

RÉSOLUTION NUMÉRO 2018-126

6.3. ADOPTION - RÈGLEMENT NUMÉRO 2018-339 MODIFIANT LE RÈGLEMENT NUMÉRO 2017-319 CONCERNANT LES RACCORDEMENTS AUX SERVICES MUNICIPAUX ET LES FOSSÉS DE RUE

CONSIDÉRANT l'avis de motion dûment donné lors de la séance ordinaire tenue le 7 août 2018;

EN CONSÉQUENCE,

IL EST PROPOSÉ PAR : le conseiller Hugo Mc Dermott

APPUYÉ DE : la conseillère Marie-Josée Beauregard

et résolu à l'unanimité :

D'ADOPTER le règlement numéro 2018-339 modifiant le règlement numéro 2017-319 concernant les raccordements aux services municipaux et les fossés de rue.

ADOPTÉE

7. SERVICE DE L'URBANISME :

7.1. RAPPORT DU SERVICE

La compilation du mois d'août 2018 est déposée au Conseil.

8. SERVICE TECHNIQUE :

8.1. RAPPORT DU SERVICE DES EAUX USÉES

Le rapport du mois d'août 2018 est déposé au Conseil.

9. SERVICE DE L'AQUEDUC :

9.1. RAPPORT D'EXPLOITATION - STATION DE TRAITEMENT DE L'EAU POTABLE

Le rapport d'exploitation du mois d'août 2018 est déposé au Conseil.

10. CORRESPONDANCE :

10.1. SOMMAIRE DE LA CORRESPONDANCE

Le sommaire de la correspondance du mois d'août 2018 est déposé au Conseil.

11. DIVERS :

Aucun sujet n'est discuté à ce point.

RÉSOLUTION NUMÉRO 2018-127

12. LEVÉE DE LA SESSION

L'ordre du jour de cette séance ordinaire du Conseil municipal étant épuisé,

IL EST PROPOSÉ PAR : le conseiller Vincent Perron

APPUYÉ DE : le conseiller Jean-François Morin

et résolu à l'unanimité :

DE LEVER cette séance à 20 h 10.

ADOPTÉE

Robert Houle
Maire

Christine Massé
Directrice générale et secrétaire-trésorière